

Aptitude à la conduite

En raison d'un accident, une maladie, une affection médicale ou la prise de médicaments, les aptitudes physiques et mentales peuvent être altérées. Le médecin traitant renverra alors le patient vers un centre d'aptitude à la conduite compétent pour y effectuer des tests divers. Le cas échéant, le permis de conduire sera adapté avec quelques restrictions ou sera déclaré invalide. En cas d'avis négatif, le conducteur devra restituer son permis de conduire.



Pauses

La somnolence et la fatigue au volant sont à l'origine d'un accident sur cinq. Les automobilistes peuvent rouler maximum deux heures de suite. Il est essentiel de faire une pause toutes les deux heures, de s'étirer les jambes et de manger ou boire quelque chose.



Droit à l'information sur les effets secondaires des médicaments

Près de 17% des médicaments altèrent les capacités de conduite. Le médecin traitant et les spécialistes se doivent d'informer les patients sur les effets secondaires des médicaments pris. L'étiquetage des médicaments peut avertir les patients d'effets secondaires potentiels. L'instauration d'un système de catégorisation et d'une indication sur les boîtes de médicaments peut veiller à détecter les dangers à temps.



ADAS

Les systèmes intelligents d'aide à la conduite (Advanced Driver Assistance Systems, ou ADAS) aident les conducteurs durant la conduite. Voici quelques exemples : le système de freinage d'urgence avancé, le cruise control, le système d'avertissement de franchissement de ligne et la caméra de recul. Ces systèmes d'aide à la conduite peuvent réduire de 40% le nombre d'accidents, de 37% le nombre de blessés et de 29% le nombre de tués. Les ADAS peuvent également induire un changement de comportement et avoir un effet bénéfique sur la sécurité routière.



Sécurité du véhicule

Depuis 1997, les nouveaux modèles de voitures sont soumis à différents tests par Euro NCAP. Les résultats de ces tests sont publics.



Réglementation automobile

La voiture doit satisfaire à 3 types d'exigences : les exigences en matière d'autorisation, les exigences permanentes et les exigences en matière d'usage. Les exigences en matière d'autorisation déterminent entre autres les dimensions, le niveau sonore, l'éclairage, le système de freinage et la sécurité des occupants. Les exigences permanentes concernent l'état technique du véhicule et sont contrôlées au cours du contrôle technique. Les exigences en matière d'usage concernent la façon dont la voiture peut être utilisée.



Routes qui pardonnent

Une route qui pardonne est conçue de manière à ce que les conséquences d'un accident en cas de sortie de route soient limitées pour les occupants des véhicules. Ceci se fait par exemple en supprimant les arbres dans les virages, en plaçant des glissières de sécurité ou en déplaçant des poteaux d'éclairage.



Formation des auteurs d'infractions routières comme sanction alternative

Les contrevenants routiers peuvent se voir imposer une formation de sensibilisation par le tribunal, le juge d'instruction ou le parquet. Ces formations sont axées sur la conscientisation et peuvent aborder différents sujets tels que la conduite en état d'ivresse, la vitesse ou le délit de fuite.



Campagnes de sensibilisation

Par le biais de diverses campagnes de sensibilisation menées au niveau régional et national, les instances publiques et les organisations accroissent la sensibilisation aux dangers dans la circulation.



Alcoolémie

Certains considèrent qu'il est acceptable de conduire avec un taux d'alcoolémie supérieur au taux légal. L'alcoolémie légalement autorisée pour les conducteurs est de 0,5 pour mille. En cas de conduite sous l'influence de l'alcool, la sanction dépend du degré d'intoxication: intoxication alcoolique légère (0,5 à 0,8 pour mille) ou sévère (plus de 0,8 pour mille).



Drogues au volant

La consommation de drogues a un impact négatif sur l'attention, le traitement de l'information, le jugement, la perception, les aptitudes motrices, la vigilance, le comportement à risque et l'impulsivité. Certaines drogues augmentent de 5 à 30 fois le risque d'accident ; lorsqu'elles sont combinées à l'alcool, ce risque est multiplié par 40. Tout usager de la route peut être contrôlé par la police après un accident ou en cas de contrôle d'alcoolémie. Les amendes varient de 1.600 à 16.000 € et sont généralement combinées avec une interdiction de conduire temporaire de 3 mois à 2 ans.



eCall

eCall est un système utilisé dans les véhicules de l'UE. Il permet d'appeler automatiquement le numéro d'urgence 112 en cas d'accident grave. Des informations telles que la localisation précise, le sens de circulation, l'heure et le numéro d'identification du véhicule sont automatiquement envoyées avec l'appel. Cela permet aux services de secours d'être avertis plus tôt si la victime est inconsciente.



Assistance après un accident

En cas d'accident, plusieurs organisations peuvent proposer une assistance psychologique et pratique aux victimes et à leurs proches.

